

## Commune de CHABANAIS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 janvier 2022

Excusés : M. VALLAT Patrick, Mme FAGES Marie-Philippe, Mme DE SOUSA DA SILVA Angélique, Mme HEBRE Emmanuelle, M. BIGOT Pascal

Appel : M. BIGOT Pascal donne pouvoir à Mme BUHAJ Marie-Josèphe,

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Quintane

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2021, aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité

Arrivée de M LOISEAU Stéphane à 20 H 15

Arrivée de M. BERNARD Axel-Romain à 20 H 20

La délibération relative à l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance est ajournée

#### 1) Tarifs salle des fêtes, foires et marchés exercice 2022

Il s'agit de mettre au vote les tarifs de la salle des fêtes. Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2019.

M. DELAHAYE précise qu'ils ont été débattus en commission des finances, il précise que différentes communes ont été contactées pour comparaison.

#### SALLE DES FETES

Commune

	Particulier contribuable Commune	Association dont le siège social est à Chabonais	Entreprises/ Sociétés
Grande salle	225 €	110 €	225 €
Moyenne salle	125 €	60 €	125 €
Grande salle et moyenne salle	285 €	140 €	285 €
Cuisine	70 €	70 €	70 €
Option vaisselle	40 €	40 €	40 €
Option sono	25 €	25 €	25 €

Hors Commune

	Particulier	Association	Entreprises/ Sociétés
Grande salle	250 €	250 €	225 €
Moyenne salle	130 €	130 €	125 €
Grande salle et moyenne salle	320 €	320 €	285 €
Cuisine	80 €	80 €	70 €
Option vaisselle	45 €	45 €	40 €
Option sono	30 €	30 €	25 €

- Location gratuite pour les associations de la Commune de Chabonais pour toutes manifestations qui ne génèrent pas de recettes pour ladite association (assemblée générale, réunion préparatoire...). La 1ère manifestation gratuite pour les associations dont le siège social est dans la Commune de Chabonais.

- Caution : 300 €.

- Gratuit pour le personnel communal une fois par an, non reportable.

- été/hiver : une majoration de 20 € supplémentaires sera appliquée sur les tarifs de location de la salle des fêtes lorsque le chauffage fonctionne.

Il est proposé de retravailler sur les tarifs des cours (Zumba, gym, ...) car le tarif soumis au conseil pose question et il paraît très compliqué à appliquer

Adopté à l'unanimité

#### MARCHES ET FOIRES

- Droit de place 5 ml abonné ou non : 4 €

- Le ml supplémentaire : 0,80 €

- Livraison forfait (camion outillage par exemple) 70 €

- Branchement électrique : 2,50 €

#### REDEVANCE ANNUELLE D'AFFERMAGE

40 % du montant des encaissements de la Société. Elle fera l'objet de négociation avec la société responsable de l'affermage.

Après échange, les nouvelles propositions de tarif sont adoptées à l'unanimité

#### 2) Adhésion à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion

Il s'agit de mettre au vote l'adhésion à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion Le taux de 0,34 % pour la médecine du travail semble élevé pour la commune. Il convient de vérifier le coût engendré pour la commune de Chabanais. L'adhésion à ce service est une obligation pour la commune

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

#### 3) Adoption extension réseau parcelle AB 299

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour un projet de construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée AB299 sise rue Jean de la Quintinie, il est nécessaire de faire réaliser l'extension du réseau électrique, par le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16). Il précise que l'extension de réseau pour la parcelle AB 299 est de 38 ml et que le devis du SDEG 16 s'élève à la somme de :1 045,00 euros TTC pour la participation de la commune de Chabanais. Cette alimentation sera réalisée dans le cadre de la Taxe d'Aménagement.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

#### 4) Vente d'une partie du domaine public rue des Halles aux consorts Michon-Bigot

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de déclassement d'une parcelle du domaine public en vue de la céder à Mme Elisabeth Michon Bigot, riveraine directe et exclusive de cette parcelle. Cette parcelle est située au croisement de la rue du lavoir et la rue du 4 septembre.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

#### 5) Mise à disposition du terrain de camping au profit de la société SAS Parc Loc Services

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société, « SAS Parc Loc Services », est intéressée par l'ancien terrain de camping pour l'installation d'un parc à thème autour de structures gonflables pour enfants. La superficie souhaitée est d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, la parcelle cadastrée section AC N°241 est concernée par le projet de la société. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de terrains communaux avec la société, « SAS Parc Loc Services », dont le siège social est à Chaillac sur Vienne. La mise à disposition sera consentie soit à titre gracieux la première année en échange de la prise en charge par l'entreprise des travaux d'aménagements nécessaires à l'activité, soit à titre payant si la commune prend à sa charge en partie ou en totalité les dits travaux et facturera donc un loyer à l'entreprise.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

#### 6) Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire soumet à l'assemblée une délibération qui permet à l'ordonnateur d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif. Elle permettra d'engager les dépenses pour le city Park qui s'élèvent à 63 435 euros TTC. Le financement de ce projet sera assuré par l'état à hauteur de 13 000 euros et du département pour 21 445 euros. Le FCTVA quant à lui sera reversé en 2023 pour un montant de 10 405 euros soit un autofinancement pour la commune de 18 585 euros.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

#### 7) Adoption d'une délibération en soutien à une demande de CU pour la parcelle AH 0297

M. le Maire, rappelle que la commune de Chabonais est sous le régime depuis le 1/1/21 du RNU (règlement national d'urbanisme). Toute demande est instruite par le Com.com, puis par la Préfecture à travers sa direction départementale des Territoires et enfin par la CDPENAF. Cette dernière ne donnant qu'un avis consultatif.

(CDPENAF : Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).

Les autres avis étant favorables, M. le maire prend en dernier la décision (avec le conseil municipal) pour délivrer le permis ou toute autre demande.

Le Maire présente au Conseil Municipal le fait qu'une demande de certificat d'urbanisme de la parcelle cadastrée AH297 en vue d'une construction d'une maison d'habitation a été sollicitée par Monsieur et Madame Portier dans la commune de Chabonais.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

#### Questions diverses :

Le maire évoque le sujet des déchetteries en Charente, il fait un historique de ce dossier pour évoquer l'évolution de la déchetterie de Chabonais. En effet, la déchetterie de Chabonais est obsolète et située en zone inondable, il est envisagé la construction d'une nouvelle déchetterie par CALITOM. Le débat du futur site fait débat au sein des communes limitrophes à Chabonais. CALITOM charge la communauté de commune de proposer un site pertinent pour le futur équipement.

M. BARON aborde les travaux rue souchet et l'état du réseau d'assainissement, il évoque le devis de Scotpa pour une reprise de 35 ml de réseau d'eaux usées en PVC en très mauvais état pour un montant de 11 124 euros TTC. La réhabilitation du reste du réseau de la rue Souchet et route de Limoges se fera par chemisage après les travaux. Une estimation a été sollicité.

Le processus de régularisation de la perception de la redevance assainissement se poursuit en ce début d'exercice 2022. Les factures ont été envoyées aux usagers, trois ont fait l'objet de contestation, deux situations sont régularisées, la troisième fait l'objet de contrôles complémentaires.

La construction de la centrale hydroélectrique rentre dans sa dernière phase administrative avec le démarrage de l'enquête publique. La société Eiffage a rencontré la municipalité pour expliquer en détail le chantier qui va se dérouler de mars à décembre 2022.

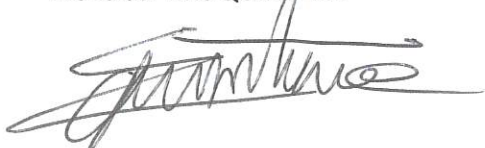
L'association culture et connaissance va organiser une réunion qui aura pour but de relancer l'activité de l'association tout en l'élargissant aux communes limitrophes.

La séance est levée à 23 h 40

CHABANAIS, le 7 février 2022

Secrétaire de Séance

Monsieur Eric QUINTANE



Le Maire

